

Éloge de Germain Brière

André Braën

Volume 25, Number 2, June 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1056336ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1056336ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Braën, A. (1994). Éloge de Germain Brière. *Revue générale de droit*, 25(2), 323–324. <https://doi.org/10.7202/1056336ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Éloge de Germain Brière

ANDRÉ BRAËN

Doyen de la Section de droit civil, à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

« Germain Brière est un des grands civilistes contemporains. Maître de juristes, son enseignement a grandement débordé les salles de cours. Il a touché presque toutes les générations de futurs juristes qui ont fréquenté les facultés québécoises depuis 1957 ».

“Germain Brière is one of the foremost civil lawyers of our generation. A master whose teachings reached far beyond the classroom, Germain Brière has influenced almost all those jurists who have studied in Quebec Civil Law faculties since 1957”.

C'est en ces termes que l'Académie des lettres et des sciences humaines de la Société royale du Canada décrivait le professeur Germain Brière, lors de son intronisation au sein de la Société en 1989.

En cette année où elle célèbre le 40^e anniversaire de sa Faculté de droit, l'Université d'Ottawa veut rendre hommage à un avocat d'une compétence exceptionnelle. La Faculté de droit a été établie en 1953 sous l'impulsion de l'honorable juge Gérald Fauteux. Elle demeure vouée à l'excellence : son objet premier est de dispenser la meilleure formation possible en droit. Pour accomplir cette mission, la Faculté de droit — et en particulier la Section de droit civil — peut compter sur le travail et le dévouement incessants d'un corps professoral et d'un personnel de soutien d'une rare qualité.

Germain Brière symbolizes this excellence, which is the trademark of the Faculty of Law. A member of the Faculty's first graduate class, he earned several prizes and distinctions. In 1958, a year after he was admitted to the Bar, Germain Brière obtained a graduate studies diploma from the University of Ottawa.

He devoted more than thirty years to teaching at the undergraduate and graduate levels, both at the University of Ottawa and the Université de Montréal. He was also an invited professor at Saint Paul University's Faculty of Canon Law, at McGill University and at the Université de Sherbrooke.

His approach in the classroom earned him the respect and *admiration* of his students. As a professor, both his knowledge and *perspicuity*, along with the exactness of his arguments, were invaluable tools in helping students understand the importance of precision in legal terminology and logic in *procedure*. Several students whom he directed at the master's and doctoral levels have themselves become professors.

On dit de Germain Brière qu'il est du genre de personne que l'on ne remarque pas jusqu'au jour où elles nous laissent à nous-mêmes et où nous nous retrouvons totalement étonnés de notre dépendance à leur égard.

Le professeur Brière s'est beaucoup dévoué pour notre communauté universitaire. Il a été doyen de la Section de droit civil de 1965 à 1967 et membre du Sénat et du Bureau des gouverneurs. Son esprit de service s'est exercé

également au sein de la communauté juridique et de divers mouvements apostoliques. Il a assumé, entre autres, la présidence de l'Association des professeurs de droit du Québec et le secrétariat de la Conférence des facultés de droit et des professions juridiques.

Comme auteur, Germain Brière est bien connu depuis ses premiers textes. La liste étonnante de ses publications illustre la richesse de ses recherches et de sa pensée juridique caractérisées par le souci du détail et une grande rigueur intellectuelle. Les successions, les libéralités, les donations, les substitutions et les fiducies sont parmi les grands domaines du droit civil dans lequel Germain Brière pousse l'analyse du droit et sa compréhension. Même à la retraite depuis 1986, il continue néanmoins avec célérité ses travaux de recherche et nous impressionne par sa prolificité.

Son *Traité de droit civil — les successions* publié en 1990 en est aujourd'hui à sa deuxième édition. Il est à mettre à jour son *Précis du droit des successions* et son ouvrage sur les *Donations, substitutions et fiducies*, qui reprennent à la lumière du nouveau Code civil d'autres ouvrages ayant connu une dizaine d'éditions.

Malgré la modestie proverbiale de Germain Brière, et exceptionnellement puisqu'il s'agit de l'un de ses anciens professeurs, l'Université d'Ottawa a voulu souligner d'une façon particulière le 40^e anniversaire de l'établissement de sa Faculté de droit en rendant hommage à un homme remarquable qui représente bien l'universitaire accompli dans tous les sens du mot.

C'est pour ces raisons, madame le Chancelier, qu'au nom du Sénat de l'Université d'Ottawa, je vous présente, pour le grade de Docteur de l'Université, Germain Brière, professeur émérite, maître-juriste et spécialiste reconnu en Droit civil.